

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.176 B

Pays d'art et d'histoire : demande de subventions au titre du label national

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_176B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.176 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LABEL NATIONAL

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

Ambition : Fédérer par la culture

Enjeux : Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services : culture
- ODD 4 : Parcours éducatifs de qualité, éducation au développement durable
- ODD 5 : Politiques d'éducation prônant l'égalité
- ODD 10 : politiques publiques d'égalité aux ressources culturelles
- ODD 11 : Préservation du patrimoine

Le service Pays d'art et d'histoire, attaché à la direction de la Culture et de la Politique de l'Image au sein de la direction générale adjointe Cohésion Territoriale et Appui aux Communes, est chargé de mettre en œuvre la nouvelle convention décennale Pays d'art et d'histoire renouvelée le 15 octobre 2024 avec extension du label aux 38 communes du territoire.

Les actions proposées répondent aux 5 axes de cette convention :

- favoriser l'appropriation des patrimoines et de l'architecture par les publics fragilisés et éloignés de l'offre du Pays d'art et d'histoire ;
- contribuer à la préservation des patrimoines et du cadre de vie ;
- encourager la création d'un urbanisme et d'une architecture de qualité ;
- enrichir la connaissance patrimoniale et architecturale du territoire à travers la recherche scientifique ;
- travailler à la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

L'année 2025 sera marquée par la signature de la nouvelle convention Pays d'art et d'histoire et par la mise en œuvre de la politique patrimoniale du territoire, qui aura pour effet d'amplifier le volume des actions du service cette année.

Pour mener à bien les projets envisagés pour l'année 2025, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels - département de la Charente, région Nouvelle-Aquitaine et Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) – pour un montant total de 59 075 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_176B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Le plan de financement prévisionnel 2025 du service serait le suivant :

Fonctionnement :

| Dépenses | Montant en € |
|----------------|------------------|
| Fonctionnement | 36 145 € |
| RH | 294 835 € |
| | |
| | |
| | |
| TOTAL | 330 980 € |

| Recettes | Montant en € |
|--|------------------|
| Subvention Département | 7 000 € |
| Subvention Région | 15 000 € |
| Subvention DRAC | 37 075 € |
| Billetterie visites (dont visites du Trésor) | 30 000 € |
| Auto-financement | 241 905 € |
| TOTAL | 330 980 € |

Investissement :

| Dépenses Investissement | Montant en € |
|---|-----------------|
| Fonds de concours pour l'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire des communes | 30 000 € |
| Création d'un second outil numérique de valorisation du patrimoine (2 ^{ème} tranche) | 30 000 € |
| TOTAL | 80 000 € |

| Recettes Investissement | Montant en € |
|-------------------------|-----------------|
| | |
| UE FEDER | 72 000 € |
| TOTAL | 72 000 € |

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine, du département de la Charente et de l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine (DRAC).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

| | |
|--|---|
| Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|--|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_176B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024